

1. Montage des stands

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement désigné sur le plan le vendredi 14 novembre 2025 dès 08h00.

Personne de contact : M. Alexandre Bovey, responsable des halles 079 671 88 22

2. Horaire montage

Les halles seront ouvertes : de 07h30 à 21h00 au plus tard.

Le samedi 15 novembre 2025, elles seront fermées à 20h00.

Le dimanche 16 novembre 2025, elles seront fermées toute la journée.

A partir du mercredi 19 novembre 2025 : fermeture de 12h00 à 13h15 sauf entrée principale. **Ces horaires doivent être strictement respectés.**

3. Délai montage

L'aménagement des stands sera terminé le jeudi 20 novembre 2025 à 12h00.

Le jeudi après-midi est réservé aux derniers nettoyages.

4. Surveillance

Dès le mardi soir 18 novembre 2025, une surveillance de nuit (dès 22h00) sera assurée. Les entrées seront strictement contrôlées durant les heures de montage.

5. Propreté

Les exposants sont tenus d'évacuer chaque jour les déchets de leur stand et de les trier dans les conteneurs mis à disposition à l'extérieur. Il est strictement interdit de laisser des déchets dans les couloirs. Ceci est également valable au démontage.

Le tri des déchets est obligatoire :

- a) 1 benne pour le bois
- b) 1 benne pour le verre – dito vers la zone des bars
- c) 1 benne pour les ordures non recyclables
- d) 1 benne pour les ordures non recyclables vers la halle agricole.

Attention

- En cas de négligence, les frais d'évacuation, de nettoyage ou tout autre dégât seront facturés, sans autre avis, aux responsables. **Il est interdit de percer ou de peindre le sol de la halle.**
- Les restes de scotch au sol doivent être totalement enlevés.
- Qualité recommandée : « spéciale expo » légère (facile à enlever).
- Les nettoyages supplémentaires effectués par notre personnel seront facturés à l'exposant ne respectant pas les consignes.

6. Présentation

Les stands sont formés d'une « ossature » composée de montants de 2,5 m de hauteur en tubes carrés de 25 mm de section et d'éléments de liaison. Ceux-ci sont formés par des panneaux de bois (bandeaux) de 25 cm de largeur bordés par des tubes carrés de 25 mm de section. La largeur totale, métal et bois, est de 30 cm. La longueur de ces bandeaux varie entre 0,5 m et 5 m. Les faces fermées des stands sont constituées d'un bandeau placé à 3 cm du sol et d'un autre dont le bord supérieur est à 2,5 m du

sol. L'espace entre les bandeaux est vide. Côté « public » seul le bandeau supérieur est placé pour permettre la pose de la raison sociale.

Le bois permet le vissage des parois qui ne sont pas fournies par le Comptoir. Des « potences » permettant de suspendre, par exemple, une enseigne au-dessus du couloir sont aussi à disposition (1 pièce par stand, fournie sur demande).

Les exposants ne désirant pas d'ossature de stands doivent le signaler dans le formulaire d'inscription, afin que l'on ne la construise pas inutilement.

Aucune peinture, ni collage ne doit être appliqué sur le matériel mis à disposition par le Comptoir. Par ailleurs, il est vivement recommandé que chaque stand soit garni d'un toit, d'un plancher et d'un rideau de fermeture de nuit.

Le Comité Directeur se réserve le droit d'intervenir en cas de discordance qu'il jugerait aller à l'encontre de la belle présentation d'ensemble qui fait la renommée de notre Comptoir.

Location de panneaux pour paroi de stand

Chaque exposant a la possibilité de louer des panneaux blancs mélaminés (13mm) de 2,5 m² servant à fermer le stand sur les côtés (séparation des stands). Ces panneaux sont loués Fr. 60.-/pce y compris pose et dépose. Les panneaux qui n'auront pas été réservés au moyen du bulletin d'inscription ne pourront plus être fournis et montés.

7. Electricité

Dans les halles, aucun embranchement n'est toléré sur les coffrets principaux. Les prises sont réservées uniquement pour :

- a) Les coffrets de stands placés par l'électricien
- b) Le chauffage
- c) L'éclairage de secours.

Par contre, l'installation électrique intérieure du stand est à la charge de l'exposant qui s'entendra avec un concessionnaire de son choix pour le raccordement avec l'alimentation du Comptoir.

8. Eau

Toutes demandes supplémentaires d'installation doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription ou demandées au plus tard à la séance des exposants auprès des Services techniques.

9. Affichages & publicité

- Toute publicité pour une autre exposition commerciale ou un autre corps de métier est interdite dans l'enceinte du Comptoir.

10. Téléphone

Le numéro de téléphone du Comptoir, desservi durant les heures d'ouverture au public (aux caisses), est disponible sur notre site Internet www.comptoir-broyard.ch.

11. Inauguration

L'ouverture des stands au public aura lieu le vendredi 21 novembre 2025 à 17h00.
L'ouverture officielle du Comptoir, à laquelle participeront les exposants, la presse, les hôtes d'honneur et le Comité Directeur aura lieu à 15h30. Elle sera marquée par une cérémonie de coupure de ruban à l'entrée principale.

Visite par les invités officiels : vendredi 21 novembre 2025 vers 15h30.
Il est obligatoire d'ouvrir les stands pour cette visite.

12. Horaire

Le Comptoir est ouvert au public comme suit :

Lundi au vendredi	: 17h00 à 22h30
Samedi	: 11h00 à 22h30
Dimanche	: 11h00 à 19h00

13 Restaurants

Heure de fermeture

Dimanche à jeudi	: 24h00
Vendredi et samedi	: 01h00

Afin que notre manifestation se déroule dans de bonnes conditions, cet horaire doit absolument être respecté.

14. Approvisionnement

La livraison de marchandise et le nettoyage des stands doivent être réalisés dans les deux heures qui précèdent l'ouverture au public. Voir ch. 12.

L'accès devra se faire par l'entrée principale.

Tél. en cas d'urgence : M. Alexandre Bovey, responsable des halles 079 671 88 22

15. Démontage

Les stands doivent être libérés et démontés pour le mercredi 3 décembre 2025 à midi. Passé ce délai, le démontage sera effectué par notre personnel aux risques et périls de l'exposant. Les frais y relatifs seront facturés à celui-ci.

Les travaux de démontage des stands ne débuteront que le lundi 1^{er} décembre 2025 dès 07h00.

16. Contrôles des entrées

La surveillance aux entrées est assurée par des agents de sécurité. Chaque exposant et collaborateur devra présenter sa « carte exposant » délivrée par notre caissier. La marchandise vendue dans les stands doit être marquée au moyen des macarons disponibles à la caisse.

17. Parc

Pour des raisons de sécurité et police, le stationnement des véhicules est strictement interdit autour des halles. Les exposants et collaborateurs utiliseront la partie réservée à cet usage.

Durant le montage et le démontage, les véhicules de transport ne doivent pas gêner le libre-passage autour des halles. **Ne pas omettre d'avertir tous les collaborateurs SVP ! Cette remarque est très importante.**

18. Vols et dommages

Voir pt. 13 et 14 du « Règlement des exposants ».

19. Règlement

Le Règlement des exposants du 12^e Comptoir est en votre possession.

Veuillez-vous y référer et pour toutes autres questions vous adresser à l'un des membres du Comité Directeur ou au stand d'informations durant la manifestation.

20. Contrôle stands

Les responsables du Comité Directeur contrôleront la présentation des stands et la nature des objets exposés qui doit être conforme à la fiche d'inscription. Ces délégués se réservent le droit d'intervenir de suite, le cas échéant, en vous priant d'accepter toute remarque ou décision, ceci pour l'intérêt de tous.

21. Contact Comité Directeur

Les noms et numéros de téléphone des membres responsables figurent sur la liste ci-dessous. Durant le Comptoir, il est possible de contacter le Comité Directeur auprès du stand d'informations.

22 Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de prévention de vols, le « Règlement des exposants » stipule qu'il est interdit de sortir de la marchandise des stands le dernier soir (dimanche 30 novembre 2025). Des exceptions peuvent avoir lieu sur demande spéciale au responsable des exposants, M. Vivian Givel.

Les exposants sont tenus de fermer et de quitter leur stand selon les horaires.

Pour maintenir la bonne ambiance qui règne entre les exposants et le caractère coopératif de notre manifestation, il est indispensable que chacun prenne la peine de respecter les directives ci-dessus et d'en faire part à ses collaborateurs.

A tous, nous souhaitons un excellent Comptoir Broyard 2025.

Le Comité Directeur

Comité Directeur du Comptoir Broyard

Président	Philippe Arrighi	079 611 17 92
Planification (Vice-Président)	Laurent Favre	079 230 69 42
Planification	Johann Hasler	079 362 15 48
Secrétaire général	Lionel Conus	079 431 95 52
Finances / Exposants	Vivian Givel	077 411 11 59
Sécurité / Parkings / Services annexes	Sabine Rapin	079 626 04 52
Constructions / Infrastructures	Alexandre Bovey	079 671 88 22
Restaurants / Animations	Damien Corminboeuf	079 370 36 66
Espace Event / Forums	Sylvie Descloux	079 320 10 87
Marketing / Communication	Loïc Saugy	079 920 04 18

Mail principal : **info@comptoir-broyard.ch**

Ce document est également disponible sur notre site Internet : www.comptoir-broyard.ch